

Syndicalisation , une priorité pour le mois de décembre

Les remontées de cotisations syndicales à la section académique indiquent deux tendances contradictoires en comparant à l'année précédente:

- d'une part une augmentation du nombre des nouveaux adhérents et des retours d'anciens adhérents, ce qui pourrait indiquer que la démarche actuelle du Snes de défense et de mobilisation de la profession est plutôt bien comprise par nos collègues
- mais de l'autre côté un retard sensible en ce qui concerne les renouvellements de cotisations des adhérents de l'an dernier.

Dans le contexte actuel ,plus que jamais , la profession a besoin d'un syndicalisme fort

Un affaiblissement du Snes en terme de syndicalisation aurait des **conséquences graves** : le Snes n'aurait plus suffisamment les moyens politiques, matériels, financiers pour jouer tout son rôle au service des personnels, les informer, les mobiliser, les défendre contre l'arbitraire.

C'est un enjeu essentiel pour l'avenir de la profession

Pour cela

Inciter tous les collègues encore «non à jour » et ayant versé leur cotisation l'an dernier **au plus tard le 31/12/2006** à renouveler leur adhésion dans les prochains jours (argument fort, pour bénéficier de la **réduction d'impôt** de 66% sur le montant de la cotisation, il faut pour ces collègues payer leur cotisation au plus tard le 31/12/2007)

Inviter un maximum de collègues encore non syndiqués à nous rejoindre

Des outils pour vous aider : dans un envoi postal séparé aux responsables des S1

Un exemplaire de notre quatre pages d'appel à syndicalisation : celui-ci est disponible en nombre, adressez-vous à votre section départementale

Des **bulletins pré-imprimés** de tous les collègues dans ce cas (Non à jour ayant cotisé l'an dernier au plus tard au 31/12/2006) Les collègues n'ont qu'à compléter, rectifier, signer.

La situation prise en compte est celle des cotisations arrivées à la section académique le 30 novembre.

Une enveloppe T pour le retour des cotisations sans frais postaux

A dire et redire

Adhérer au Snes, c'est se donner les moyens d'agir ensemble avec et pour la profession, c'est aussi se donner le moyen d'une défense individuelle constante et efficace face à toutes les tentatives d'arbitraire.

Le résultat dépend

de chacun de vous :

un collègue que l'on convainc de ré-adhérer ou d'adhérer dans chaque établissement de l'académie, c'est suffisant pour passer du retard actuel à une progression importante.

Merci d'avance à chacun, chacune de vous pour tout ce qui pourra être fait.

**Jean-Jacques DUCHON,
Martine CANAL, Anny JOLLY**